



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

### Préfecture

direction des collectivités locales  
de l'utilité publique et  
de l'environnement

bureau des installations et  
travaux réglementés pour  
la protection des milieux

30 OCT. 2015

dossier suivi par : *Monsieur Manes*  
☎ : 04.84.35.42.77

✉ : [paul.manes@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:paul.manes@bouches-du-rhone.gouv.fr)

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SOCIÉTÉ JEAN LEFEBVRE MÉDITERRANÉE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône en date du 29 octobre 2015, il sera procédé, sur le territoire des communes de Charleval, Mallemort, Vernègues, Lambesc, Alleins et La Roque d'Antheron, à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société Jean Lefebvre Méditerranée, dont le siège social est situé : 140 rue Georges Claude, Zone d'activités des Milles, 13592 Aix-en-Provence, en vue d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière sise au lieu-dit « Leï Roumpidou de Bonneval » sur le territoire de la commune de Charleval, installation classée pour la protection de l'environnement relevant des procédures administratives prévues par le code de l'environnement.

Ce projet consiste à exploiter une carrière, activité qui relève du régime d'autorisation prévue à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques 2510-1, 2515-1a et 2517-1 de la nomenclature des installations classées et pour une capacité annuelle maximale de 300 000 tonnes..

Ce dossier contient une étude d'impact et une étude de dangers et le public peut consulter les principaux éléments de ces dernières sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Ce dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 15 octobre 2015 qui est consultable à cette même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la direction des collectivités locales de l'utilité publique et de l'environnement, bureau des installations et des travaux réglementés pour la protection des milieux (Téléphone : 04.84.35.42.77 ).

Sont désignés, en qualité de Commissaire enquêteur, Madame Brigitte HERUBEL, attachée d'administration centrale retraitée, et en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Michel Claude TRABIS, commandant de police retraité.

Le Commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur resteront déposés en mairies de Charleval, Mallemort, Vernègues, Lambesc, Alleins et La Roque d'Antheron, **du lundi 30 novembre 2015 au mercredi 30 décembre 2015 inclus**, pour une durée de 31 jours, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au Commissaire enquêteur à la mairie de Charleval, **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de cette mairie .

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Madame HERUBEL recevra personnellement les observations des intéressés en mairies de :

**CHARLEVAL** : Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 13350 Charleval ;

- le lundi 30 novembre 2015 de 14h à 17h
- le jeudi 17 décembre 2015 de 16h à 19h
- le mercredi 30 décembre 2015 de 14h à 17h

**MALLEMORT** : Hôtel de Ville, Cours Victor Hugo, 13370 Mallemort ;

- le lundi 7 décembre 2015 de 14h à 17h
- le lundi 21 décembre 2015 de 14h à 17h

**VERNEGUES** : Hôtel de Ville, Esplanade de la mairie, 13116 Vernègues ;

- le mercredi 2 décembre 2015 de 9h à 12h
- le mardi 15 décembre 2015 de 9h à 12h

**LAMBESC** : Mairie annexe, service urbanisme, 13410 Lambesc ;

- le samedi 5 décembre 2015 de 9h à 12h
- le mercredi 23 décembre 2015 de 9h à 12h

**ALLEINS** : Hôtel de Ville, Cours Victor Hugo, Place Marcel Castelas, 13980 Alleins ;

- le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 de 14h à 17h
- le lundi 14 décembre 2015 de 14h à 17h

**LA ROQUE D'ANTHERON** : Hôtel de Ville, 2 avenue Europe Unie, 13640 La Roque d'Antheron ;

- le jeudi 3 décembre 2015 de 16h à 19h
- le vendredi 18 décembre 2015 de 14h à 17h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 3 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel en date du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> .

La personne responsable du projet est Monsieur Jean François CHABAUD ☎ : 04.42.22.30.42

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le préfet des Bouches-du-Rhône après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie en formation spécialisée des carrières. Cette décision est prise par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> .

**POUR LE PRÉFET**  
**Le chef de Bureau,**

**Gilles BERTOTHY**